



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2025-90111

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **10 novembre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90111**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 5 082 682, situé au 418, chemin de Wexford, dans la zone RU-60, vise à régulariser une remise en construction avec une hauteur dérogatoire. L'article 7.17 du *Règlement de zonage (601-18)* prescrit que la hauteur maximale d'une remise est de 5 mètres. L'élément dérogatoire est donc la remise en construction avec une hauteur totale de 6,09 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 10 novembre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21<sup>È</sup> JOUR D'OCTOBRE 2025**

Greffière,  
Mélanie Poirier